

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le quatre octobre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - Mme HARANG Vanessa qui donne pouvoir à Mme TESSIER Laurence - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 26/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du départ définitif, le 03/03/2024, de l'agent périscolaire d'animation et d'entretien au grade d'Adjoint d'Animation Territorial, pour une durée hebdomadaire de service annualisée de 28/35^{ème}, les services au sein du Groupe Scolaire avaient dû être réorganisés dans l'urgence afin de pouvoir terminer l'année scolaire 2023/2024 sans nouveau recrutement. En effet, la fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée de septembre 2024 entraînant un sureffectif au sein des ATSEM, ces dernières avaient donc accepté que leurs postes soient modifiés pour qu'elles puissent toutes les trois continuer à assurer leurs fonctions d'ATSEM par roulement ainsi que les missions dudit agent périscolaire d'animation et d'entretien radié. Or, les conditions d'accueil des élèves à l'étage de l'Ecole Primaire Jean-François MÉRIMÉE ont dû, dans l'attente de la réalisation des travaux notamment pour sa mise en accessibilité PMR (reprise du projet de rampe PMR), être renforcées et nécessitent donc de mobiliser davantage les 3 ATSEM dans les classes de maternelle pendant les horaires scolaires. Par conséquent, les plannings ont dû être complètement remaniés et il a été nécessaire de demander à d'autres agents, à temps non complet, de participer à l'entretien des locaux. Ainsi, l'agent d'entretien polyvalent/agent de service de la cantine, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, accepte d'augmenter sa Durée Hebdomadaire de Service (DHS) annualisée de 31/35^{ème} à 33/35^{ème} (modification de la DHS de ce poste inférieure à 10 %) et l'agent de service et d'entretien de la cantine scolaire, au grade d'Adjoint Technique Territorial Stagiaire, accepte d'augmenter sa DHS annualisée de 26,5/35^{ème} à 28/35^{ème}. La modification de DHS pour cette dernière entraînant son affiliation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), ladite augmentation de la DHS de ce poste a donc dû être, préalablement à la présente délibération, soumise au Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDGFPT27) qui, en sa séance du 01/10/2024, a émis un avis favorable.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la mise à jour résultante du tableau des effectifs selon annexe ci-après.



ANNEXE à la délibération DCM 2024-10-04-02
Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE

Commune de BROGLIE (27270)		DATE au plus tôt	07/10/24	01/01/25
Tableau des effectifs - Délibération DCM 2024-10-04-01 du 04/10/24		/35ème	F/C/V (*)	F/C/V (*)
Filière Administrative				
Catégorie A				
	attaché territorial	35,00	F	F
Catégorie B				
	rédacteur territorial principal de 1ère classe	35,00	V	V
	rédacteur territorial	35,00	V	V
Catégorie C				
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	F	F
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V
Filière Technique				
Catégorie B				
	technicien territorial principal de 2ème classe	35,00	F	F
	technicien territorial	35,00	V	V
Catégorie C				
	agent de maîtrise territorial	35,00		✓
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V	V
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	12,00	C	C
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	33,00	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F	F
	adjoint technique territorial	35,00	V	V
	adjoint technique territorial	35,00	F	F
	adjoint technique territorial	28,00	F	F
Filière Médico-Sociale				
Catégorie C				
	ATSEM principal de 1ère classe	35,00	F	F
	ATSEM principal de 1ère classe	35,00	F	F
	ATSEM principal de 2ème classe	35,00	V	V
	ATSEM principal de 2ème classe	35,00	F	F
Filière Animation				
Catégorie B				
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F	F
Catégorie C				
	adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V
	adjoint d'animation territorial	35,00	V	V
	adjoint d'animation territorial	28,00	V	V

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant

Nouvelles modifications

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le secrétaire de séance, Laurence TESSIER.
Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
le 08 OCT. 2024et Publication ou Notification
du

le Maire

